



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Motifs de la décision

**Décret portant application de l'article 3 de la loi n° 2025-794 du 11 août 2025 visant
à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur**

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère chargé de l'environnement, du 08 septembre 2025 au 29 septembre 2025 inclus, sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-portant-application-de-l-article-a3244.html>

1057 contributions ont été déposées lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues, qui n'ont toutefois pas conduit à modifier le texte.

Le texte a ensuite reçu un avis favorable à la majorité, devant le Conseil Supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT).